

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 24 Février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Avrillé dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle annexe de la mairie, sous la présidence de Jean-Michel BERTIN, Premier Adjoint.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 Février 2022

PRESENTS : M. BERTIN Jean-Michel, Mme BOUHIER Aurore, M. CAYEUX Philippe, Mme POULIT Brigitte, Mme SABATTIER Valérie, M. BERNARD Freddy, Mme RENAUDEAU Laurence, Mme MOREAU Catherine, M. ROY Damien.

EXCUSES : Mme FONTENAILLE Françoise (pouvoir à M. BERTIN Jean-Michel), Mme LOCATELLI Giulia, M. COEURET Jean-Michel, Mme CHAIGNEAU Staicy (pouvoir à M. BERNARD Freddy).

NON EXCUSES : Mme RAVON Tatiana.

M. BERNARD Freddy est désigné secrétaire.

Dél : 2022/007 – Objet : Vote des comptes administratifs et approbation des comptes de gestion 2021 des budgets commune et dents creuses

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Jean-Michel BERTIN délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Françoise FONTENAILLE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faire du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

| LIBELLÉ | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | | ENSEMBLE | |
|--------------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|
| | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédents | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédents | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédents |
| Résultats reportés | | 169 179,74 | | 387 348,69 | | 556 528,43 |
| Opérations de l'exercice | 1 182 774,86 | 1 506 223,55 | 1 046 097,98 | 858 269,45 | 2 228 872,84 | 2 364 493,00 |
| TOTAUX | 1 182 774,86 | 1 675 403,29 | 1 046 097,98 | 1 245 618,14 | 2 228 872,84 | 2 921 021,43 |
| Résultats de clôture | | 492 628,43 | | 199 520,16 | | 692 148,59 |
| Restes à réaliser | | | 563 938,52 | 365 165,45 | 563 938,52 | 365 165,45 |
| TOTAUX CUMULÉS | 1 182 774,86 | 1 675 403,29 | 1 610 036,50 | 1 610 783,59 | 2 792 811,36 | 3 286 186,88 |
| Résultats définitifs | | 492 628,43 | | 747,09 | | 493 375,52 |

COMPTE ANNEXE PRINCIPAL

| LIBELLÉ | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | | ENSEMBLE | |
|--------------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|
| | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédents | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédents | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédents |
| Résultats reportés | | 0,44 | 25 570,80 | | 25 570,80 | 0,44 |
| Opérations de l'exercice | 33 340,02 | 64 889,93 | 29 443,26 | 25 570,80 | 62 783,28 | 90 460,73 |
| TOTAUX | 33 340,02 | 64 890,37 | 55 014,06 | 25 570,80 | 88 354,08 | 90 461,17 |
| Résultats de clôture | | 31 550,35 | 29 443,26 | | | 2 107,09 |
| Restes à réaliser | | | | | | |
| TOTAUX CUMULÉS | 33 340,02 | 64 890,37 | 55 014,06 | 25 570,80 | 88 354,08 | 90 461,17 |
| Résultats définitifs | | 31 550,35 | 29 443,26 | | | 2 107,09 |

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de

l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réalisés ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations : M. BERTIN Jean-Michel, Mme BOUHIER Aurore, M. CAYEUX Philippe, Mme POULIT Brigitte, Mme SABATTIER Valérie, M. BERNARD Freddy, Mme RENAUDEAU Laurence, Mme MOREAU Catherine, M. ROY Damien.

~~~~~  
**Dél : 2022/008 – Objet : Vote des comptes de gestion 2021**

M. BERTIN, 1<sup>er</sup> adjoint, rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recette et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- + Approuve les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021 des budgets :  
Principal – Lotissement Le Ruisseau – Dents Creuses.  
Ces comptes de gestion, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- + Et ont signé les membres présents

~~~~~  
Dél : 2022/009 – Objet : Affectation de Résultat d'exploitation de l'exercice 2021 du Budget Principal

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur BERTIN, 1^{er} Adjoint, après avoir entendu le Compte Administratif 2021 du Budget Principal de la Commune, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021.

- CONSTATE que le résultat de la Section de Fonctionnement du budget principal présente un excédent de :
492 628,43 € et que le budget du lotissement Le Ruisseau, clôturé le 31/12/2020 présente un excédent de
95 799,99 €
- DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :
 - C/1068 : Excédent de fonctionnement de **250 000,00 €**
 - C/002 : Report excédent de fonctionnement de **242 628,43 €**
Report excédent lotissement le Ruisseau de **95 799,99 €**

~~~~~  
**Dél : 2022/010 – Objet : Dénomination de la voie du lotissement « Les Jardins de César »**

M. BERTIN, indique que la vente des lots du lotissement « Les Jardins de César » est autorisée et qu'il y a lieu d'attribuer une dénomination à cette voie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- ✚ Décide de dénommer la voie : Rue des Lauriers
- ✚ Dit qu'une numérotation continue sera attribuée à chaque parcelle.

~~~~~

Décision du Maire en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT (délégations du Conseil Municipal) :

Droit de préemption urbain :

- Lot 1, Les Jardins de César (Section A1771) – pas de préemption
- Lot 2, Les Jardins de César (Section A1772) – pas de préemption
- Lot 3, Les Jardins de César (Section A1773) – pas de préemption
- Lot 4, Les Jardins de César (Section A1774) – pas de préemption
- Lot 5, Les Jardins de César (Section A1775) – pas de préemption
- Lot 6, Les Jardins de César (Section A1776) – pas de préemption
- Lot 7, Les Jardins de César (Section A1777) – pas de préemption
- Lot 8, Les Jardins de César (Section A1778) – pas de préemption
- Lot 9, Les Jardins de César (Section A1779) – pas de préemption
- Lot 10, Les Jardins de César (Section A1780) – pas de préemption
- Lot 11, Les Jardins de César (Section A1781) – pas de préemption
- Lot 12, Les Jardins de César (Section A1782) – pas de préemption
- Lot 13, Les Jardins de César (Section A1783) – pas de préemption
- Lot 14, Les Jardins de César (Section A1784) – pas de préemption
- Lot 15, Les Jardins de César (Section A1785) – pas de préemption
- Lot 16, Les Jardins de César (Section A1786) – pas de préemption
- Lot 17, Les Jardins de César (Section A1787) – pas de préemption
- Lot 18, Les Jardins de César (Section A1788) – pas de préemption
- Lot 19, Les Jardins de César (Section A1789) – pas de préemption
- Lot 20, Les Jardins de César (Section A1790) – pas de préemption
- Lot 21, Les Jardins de César (Section A1791) – pas de préemption
- Lot 22, Les Jardins de César (Section A1792) – pas de préemption
- Lot 23, Les Jardins de César (Section A1793) – pas de préemption
- Lot 24, Les Jardins de César (Section A1794) – pas de préemption
- Lot 25, Les Jardins de César (Section A1795) – pas de préemption
- Lot 26, Les Jardins de César (Section A1796) – pas de préemption
- Lot 27, Les Jardins de César (Section A1797) – pas de préemption
- Lot 28, Les Jardins de César (Section A1798) – pas de préemption
- Lot 29, Les Jardins de César (Section A1799) – pas de préemption
- Maison 19, rue des Frênes (Section AE 82) – pas de préemption
- Maison 31, rue du Bois Vilais (Section AE 194 et 200) – pas de préemption
- Terrain 30bis, rue Georges Clémenceau (Section AE 34) – pas de préemption
- Maison 2, impasse des Roses (Section AA 145) – pas de préemption
- Terrain, rue de la Fontaine (Section AC 188) – pas de préemption

Questions diverses :

Plan Alimentaire Territorial (PAT) :

M. Philippe CAYEUX, troisième adjoint, est volontaire pour devenir élu référent.

Lecture de la lettre de M. MARTIN Jean-Claude :

M. Jean-Michel BERTIN lit la lettre de M. MARTIN Jean-Claude, **Président de l'association des anciens combattants**, sur demande de Madame le Maire, Françoise FONTENAILLE. Dans celle-ci, M. MARTIN s'interroge sur la disponibilité de la salle Espace 2000 le 11 novembre 2022 car les représentations du petit théâtre avrillais ont été déplacés de mars à novembre. Il s'inquiète donc de ne pas pouvoir faire son banquet annuel des anciens combattants dans la salle habituelle.

N'ayant pas de représentation le 11 novembre, M. Jean-Michel BERTIN propose de céder la salle à l'association des anciens combattants ce jour car les gradins ne seront pas installés. Ils n'auront qu'à déplacer les chaises mises en place pour le public du théâtre.

Divers :

- Aurore BOUHIER intervient pour informer que la directrice de l'école se pose la question du devenir de l'ancienne bibliothèque. Dans un premier temps, un contrôle d'électricité sera effectué puis la salle sera verrouillée pour les élèves.
- Valérie SABBATIER se demande où en est rendue la pose de la fibre dans la commune. M. Jean-Michel BERTIN assure que le centre bourg est complètement couvert par la fibre.

Dates :

- + Réunion publique : Vendredi 11 mars à 18h00 ;
- + Projet de territoire 2019/2026 de Vendée Grand Littoral : rencontre avec le Président de VGL pour réaliser un point d'étape et échanger avec les élus sur les projets de la commune : Mardi 15 mars, de 17h30 à 19h ;
- + Commission de contrôle des listes électorales : Jeudi 17 mars à 17h30 ;
- + Formation des élus : Samedi 26 mars ;
- + Commission des Impôts : Mardi 29 mars à 15h ;
- + **Commission des Finances :**
- + Inauguration de la Médiathèque : **3 juin ou 24 juin 2022**

~~~~~  
*L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22h15, et ont signé tous les membres présents*  
~~~~~

Séance du 24 Février 2022 – Récapitulatif des délibérations

Délibération N°2022/007 – Vote des comptes administratifs et approbation des comptes de gestion 2021 des budgets commune et dents creuses

Délibération N°2022/008 – Vote des comptes de gestion 2021

Délibération N°2022/009 – Affectation de Résultat d'exploitation de l'exercice 2021 du Budget Principal

Délibération N°2022/010 – Dénomination de la voie du lotissement « Les Jardins de César »

Délibération N°2022/011 –

Délibération N°2022/012 –

| Emargements – Séance du 24 Février 2022 | | |
|--|--------------------------|---|
| Noms et Prénoms | Qualité | Signatures |
| FONTENAILLE Françoise | Maire | Excusée (Pouvoir à Jean-Michel BERTIN) |
| BERTIN Jean-Michel | 1 ^{er} Adjoint | |
| BOUHIER Aurore | 2 ^{ème} Adjoint | |
| CAYEUX Philippe | 3 ^{ème} Adjoint | |
| POULIT Brigitte | Conseillère Municipale | |
| LOCATELLI Giulia | Conseillère Municipale | Excusée |
| SABATTIER Valérie | Conseillère Municipale | |
| BERNARD Freddy | Conseiller Municipal | |
| RENAUDEAU Laurence | Conseillère Municipale | |
| MOREAU Catherine | Conseillère Municipale | |
| COEURET Jean-Michel | Conseiller Municipal | Excusé |
| ROY Damien | Conseiller Municipal | |
| RAVON Tatiana | Conseillère Municipale | Non Excusée |
| CHAIGNEAU Staicy née SIREAU | Conseillère Municipale | Excusée (Pouvoir à Freddy BERNARD) |